



Site Paris  
32 avenue de la Sibelle  
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52  
Fax : 01 45 65 53 65

**Décision en date du 16 février 2018 portant délégation de signature à caractère financier du Directeur général de la Caisse nationale des Allocations familiales**

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 223-1 et suivants, L. 224-1 et suivants, R. 224-1 et suivants (en particulier l'article R. 224-7), R. 226-1 et suivants ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf) ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée ;
- Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 2 ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur Vincent Mazauric, en qualité de Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 23 novembre 2017) ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'ensemble des délégations consenties aux directeurs, sous directeurs, responsables de service et acheteurs de la Caisse nationale des Allocations familiales à la date de la présente décision est repris en l'état, en mon nom et pour mon compte.

**Article 2**

Le présent endossement de délégation de représentation est consenti pour une durée de trois mois supplémentaire, et pourra être résiliée à tout moment.

**Article 3**

La secrétaire générale et l'agent comptable sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité ainsi qu'au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris ainsi que sur le site internet « [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ».

Fait à Paris, 16 février 2018

Le Directeur Général

Vincent Mazauric